

LA CRAVACHE

DE SAINT-MALO

La Petite Vallée 35350 SAINT-COULOMB  
Tel : 02.99.81.65.03 - Mobile : 06.76.89.41.27

N° TVA FR 347 651 051 00018



## RE-INSCRIPTION MEMBRE

ANNEE 2016-2017

### • RENSEIGNEMENTS CAVALIER:

NOM : Prénom : Date de naissance :

### • PERSONNE A CONTACTER EN CAS DE PROBLEME :

### • RENSEIGNEMENTS PARENTS :

NOM et PRENOM du responsable légal de l'enfant :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone du domicile :

Portable :

E-mail :

• CHOIX DE LA FORMULE :  Forfait annuel  Carte de 10 heures  Forfait découverte

• JOUR ET HORAIRE DU COURS :

Règlements par :  chèque  espèces

<u>MONTANTS</u>	<u>DATE D'ENCAISSEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>DATE D'ENCAISSEMENT</u>

Je soussignée  mère  père  tuteur de l'enfant

« Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur émis lors de l'inscription au Centre et m'engage à m'y conformer. »

« Autorise la Cravache en cas d'urgence et dans l'impossibilité de joindre les parents, à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgences suivant les prescriptions des médecins. »

Date :

Signature :

LA CRAVACHE

DE SAINT-MALO

La Petite Vallée 35350 SAINT-COULOMB  
Tél : 02.99.81.65.03 - Mobile : 06.76.89.41.27

N° TVA FR 347 651 051 00018



## REGLEMENT INTERIEUR

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre équestre.
- Ne pas donner à manger aux animaux ni avoir un comportement susceptible de les effrayer.
- Le port de la bombe aux normes NP EN 1384 est obligatoire. Les casques de vélo sont interdits car ils ne répondent pas à ces normes, une tenue correcte est demandée.
- Les personnes non membres, non licenciés, doivent rester à l'écart des chevaux.
- Nul cavalier ne peut monter à cheval s'il n'est pas à jour de ses paiements dus au Centre Equestre.
- Les cartes ou forfaits sont nominatifs, incessible et non remboursables (sauf cas de force majeure avec un avis médical). Les cartes de 10 heures ont une validité de 1 an. *(Attention les heures non décommandées 24 heures à l'avance sont dues. Pour les titulaires d'un forfait, les heures décommandées sont rattrapables dans le trimestre suivant les disponibilités du centre équestre et en dehors des vacances).*
- En dehors des heures de reprise, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

### LE RESPECT :

- Les règles de bonne conduite (courtoisie, politesse..) sont applicables au sein du club.
- Les cavaliers doivent prendre soin des installations et du matériel mis à leur disposition par le Centre Equestre et notamment les harnachements.
- Laisser les locaux communs propres.

### VOLS :

- Un vol, une violence physique ou morale, un non-respect de ce règlement ou toute autre attitude répréhensible peut faire l'objet d'une mise à pied ou d'une exclusion prononcée par le directeur. Ils ne peuvent dans ce cas prétendre à aucun remboursement des sommes déjà versées.